



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

TRANSFERT ACTIVITE COLIS DE GENAS :

QUEL ACCOMPAGNEMENT FINANCIER ?

Pour les agents de Genas qui décideront de rejoindre l'ACP de Corbas, il y aura des indemnités de 2 natures. Des indemnités liées à la mobilité géographique (y compris déménagement), et des indemnités d'adaptation au futur métier. Elles sont accordées selon les changements effectifs constatés pour chacun :

ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

A LA MOBILITE GEOGRAPHIQUE

Mobilité géographique sans changement de domicile, ni double logement et avec allongement trajet aller ou retour domicile-travail	En euros bruts
Entre 5 et 10 km ou 15 à 29 min	700 à 1200
Entre 11 et 15 km ou 30 à 49 min	1300 à 1800
Entre 16 et 30 km ou 45 à 60 min	1900 à 3600
Au-delà de 30 km ou plus d'une heure	3700 à 6000
Mobilité géographique avec changement de domicile familial	7000 pour le postier, 1000 pour le conjoint et 1000 par enfant à charge (≤ 3)

Les frais de déménagement (pour d'éventuels concernés) seront pris en charge par la Poste sur présentation de 3 devis d'entreprises sélectionnées dans un panel choisi.

La Poste appliquera les dispositions du plan de déplacement entreprise aux agents qui utiliseront les transports en commun pour rejoindre leur lieu de travail.

CFDT S3C RHONE-LOIRE 15 rue Saint Antoine 69003 Lyon / 01 2022 /
courrier-colis@cfdt-s3c6942.fr
site : cfdt-rhone-loire.fr



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

A LA MOBILITE FONCTIONNELLE

Utilisation de l'outil SURF	Utilisation d'un véhicule de 10 m ³ ou d'un vélo cargo	Adaptation aux processus colis	Changement de Code Postal de distribution	Perte Prime d'équipe (équivalent d'un trimestre)
70€	80€	150€	150€	100€

Pour les agents rouleurs, 500€ sont ajoutés au titre de la perte de l'indemnité de facteur polyvalent. L'ensemble des collaborateurs désignés qui formeront à l'utilisation de SURF recevront 70€.

**S'ENGAGER POUR CHACUN,
AGIR POUR TOUS !**

